

RESONANSEMBLE

318 Rue Garibaldi
69007 LYON

N° SIREN : 923 656 284

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESONANSEMBLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



MATHIEU CARRÉE

Société d'expertise-comptable et de commissaires aux comptes
S.A.R.L. Mathieu Carrée - SIREN 937 658 763

55 rue du Lac 69003 LYON | Téléphone : 06-21-47-48-97 | Courriel : mca@mathieucarree.fr

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *Introduction* » de la section « *Règles et méthodes comptables* » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 pour l'établissement des comptes annuels clos le 31 décembre 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, le rapport financier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 11 juin 2026

Pour la SARL MATHIEU CARREE
Le Commissaire aux Comptes
Mathieu CARREE

BILAN ACTIF

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				2,80		2,58
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	4 205,58	1 064,25	3 141,33		819,95	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 205,58	1 064,25	3 141,33	2,80	819,95	2,58
Stocks et en-cours						
Créances				1,65		0,62
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	371,00		371,00			
Charges constatées d'avance	1 482,39		1 482,39		198,26	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	107 163,78		107 163,78	95,55	30 799,09	96,80
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	109 017,17		109 017,17	97,20	30 997,35	97,42
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	113 222,75	1 064,25	112 158,50	100	31 817,30	100

BILAN PASSIF

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		1,00		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 119,08			
Autres réserves				
Report à nouveau			-2 042,00	-6,42
Excédent ou déficit de l'exercice	84 271,25	75,14	3 161,08	9,94
Situation nette (sous-total)	85 390,33	76,13	1 119,08	3,52
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	85 390,33	76,13	1 119,08	3,52
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	5 000,00	4,46	25 000,00	78,57
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	5 000,00	4,46	25 000,00	78,57
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 319,93	2,96	231,33	0,73
Fournisseurs, factures non parvenues	3 105,60	2,77	5 466,89	17,18
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	8 486,44	7,57		
Personnel et comptes rattachés	5 777,30	5,15		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	78,90	0,07		
Produits constatés d'avance	1 000,00	0,89		
TOTAL DES DETTES (IV)	21 768,17	19,41	5 698,22	17,91
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	112 158,50	100	31 817,30	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	100,00		100,00	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 200,00	200,00	1 000,00	500,00
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	138 500,00	60 519,52	77 980,48	128,85
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	46 185,19		46 185,19	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	25 000,00		25 000,00	
Autres produits	2,21	47,46	-45,25	-95,34
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	210 987,40	60 766,98	150 220,42	247,21
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	84 650,60	32 473,65	52 176,95	160,67
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	593,83		593,83	
Salaires	28 767,81		28 767,81	
Cotisations sociales	7 041,10		7 041,10	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	932,00	132,25	799,75	604,73
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	5 000,00	25 000,00	-20 000,00	-80,00
Autres charges	23,09		23,09	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	127 008,43	57 605,90	69 402,53	120,48
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	83 978,97	3 161,08	80 817,89	

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	292,28		292,28	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	292,28		292,28	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	292,28		292,28	
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	84 271,25	3 161,08	81 110,17	
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	211 279,68	60 766,98	150 512,70	247,69
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	127 008,43	57 605,90	69 402,53	120,48
EXCÉDENT OU DÉFICIT	84 271,25	3 161,08	81 110,17	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	84 271,25	3 161,08	81 110,17	

ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 112 158,50 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 84 271,25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'entité déroge aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et porte les justifications sur :

- Influence sur la situation financière

En mai 2025, l'association a participé à un évènement exceptionnel lui permettant de récolter 43 900 € auprès de particuliers en une soirée.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Différents bénévoles animent cette association. Aucune rémunération n'a été comptabilisée les concernant. Cependant, les prestations fournies peuvent être valorisées selon ce détail :

- 1- Gestion et organisation : 11 000 € (soit 110 jours à 100€ de Marjorie Cadhilac)
- 2- Musiciens et accompagnateurs : 29 200 € (soit 146 jours à 200€)
- 3- Organisation : 2 100 €

L'Association a pour objet, en France et à l'étranger, de :

- 1 - L'organisation d'événements musicaux et culturels à destination de publics fragiles et/ou précaires, notamment les personnes hospitalisées, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les enfants hospitalisés, les personnes en situation de grande précarité, ainsi que tout autre public vulnérable ;
- 2 - L'organisation d'événements musicaux et culturels à destination de mécènes afin de récolter des fonds ;
- 3 - Créer du lien social sous toutes ses formes ;
- 4 - Réduire la douleur sous toutes ses formes ;
- 5 - Lutter contre l'isolement sous toutes ses formes.

Elle peut réaliser toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

L'association comprend 2 salariées qui sont gérées par un conseil d'administration qui se réunit plusieurs fois par an. Elle fait appel à des musiciens professionnels et à des musiciens bénévoles ainsi qu'à des bénévoles accompagnateurs.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

Ce changement (MEF) n'a pas d'impact sur les comptes.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

L'entité n'est pas concerné (option non prise)

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Traitement de certains frais accessoires
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement comptable des coûts de développement
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement des frais externes afférents aux formations
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce
L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Évaluation des immobilisations corporelles
L'entité n'est pas concerné (option non prise)
- Traitement des charges financières
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement de certains frais accessoires
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement comptable des coûts de développement
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement des frais externes afférents aux formations
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement des amortissements des biens décomposables
L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.
- Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement des amortissements pour dépréciation
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.
- Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel de bureau	3,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- Traitement de certains frais accessoires
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Évaluation des titres des sociétés
L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

- Détermination des stocks
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Évaluation des stocks
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
- Traitement des charges financières
L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Aucune cotisation sur cet exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

1- Dons de pianos : 4 pianos ont été donnés à l'association pour le bien d'autres bénéficiaires. Ils ont été valorisés selon le détail suivant, sans qu'il n'y ait aucune comptabilisation de ces documents :

18/02/2025 pour 3 250 €

14/04/2025 pour 2 600 €

23/06/2025 pour 3 950 €

22/07/2025 pour 4 300 €.

2- Mécénat de compétence :

Géraldine Ricard, avocate, a travaillé en tant que conseil juridique sur le 1er semestre 2025. Ce travail a été valorisé pour 1 050 € et n'a fait l'objet d'aucune comptabilisation car inscrite comme "mécénat de compétence".

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier		952,20		3 253,38
TOTAL		952,20		3 253,38
TOTAL GENERAL		952,20		3 253,38
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier			4 205,58	
TOTAL			4 205,58	
TOTAL GENERAL			4 205,58	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique			132,25	932,00		1 064,25
TOTAL			132,25	932,00		1 064,25
TOTAL GENERAL			132,25	932,00		1 064,25

ETAT DES CRÉANCES

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres impôts, taxes et versements	371,00	371,00	
Charges constatées d'avance	1 482,39	1 482,39	
TOTAL	1 853,39	1 853,39	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 482,39
TOTAL	1 482,39

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Certaines donations n'ont pas encore été utilisées et sont considérées comme reportées sur le prochain exercice.
Ainsi 5 000 € sont basculés en fonds dédiés. Le détail est dans le tableau ci dessous.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Petits frères des pauvres	5 000,00		5 000,00				
Notaires engagés	15 000,00		15 000,00				
Fondations de France	5 000,00		5 000,00				
Fondation JAO					5 000,00	5 000,00	
TOTAL	25 000,00		25 000,00		5 000,00	5 000,00	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	5 000,00	25 000,00
TOTAL	5 000,00	25 000,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 425,53	6 425,53		
Personnel et comptes rattachés	5 777,30	5 777,30		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 056,56	8 056,56		
Autres impôts et taxes assimilées	351,00	351,00		
Autres dettes	78,90	78,90		
Produits constatés d'avance	1 000,00	1 000,00		
TOTAL	21 689,29	21 689,29		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSO RESONANSEMBLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 000,00
TOTAL	1 000,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 105,60
Dettes fiscales et sociales	2 734,60
TOTAL	5 840,20